



Délégués du personnel **CFDT** du réseau commercial Groupama Loire-Bretagne Réunion du 19 Octobre 2016

CP en attente d'affectation

La direction indique avoir recensé 22 conseillers titulaires en attente d'affectation. Dans ce cas, ces salariés bénéficient des remboursements de frais.

Remplacement des congés maternité

A ce jour, la direction précise que les remplacements sont effectués par des CDI. Ceci étant une affectation provisoire, les CP dans ce cas sont donc toujours en attente d'une affectation définitive.

Remplacement des absences.

La direction précise que l'objectif est bien de remplacer les absences. Cependant, les arrêts impactent les objectifs des managers. Quid de l'empressement à remplacer ces absents....

Congés payés suite à maternité

Vos élus CFDT, considérant qu'il y a discrimination, demandent à la direction d'appliquer la garantie de rémunération variable sur l'année 2015 pour l'ensemble des 57 salariées concernées par un retour de congés maternité au titre de leurs congés payés pris en continuité de celui-ci.

La direction s'engage à réétudier le point.

Rémunération variable

Le dispositif de rémunération variable sera présenté en CE en novembre. Rdv en Décembre....

Conditions de travail

Les DP CFDT constatent de très nombreux dysfonctionnements informatiques depuis Janvier 2016, ce qui impactent votre quotidien ainsi que votre rémunération.

Nous renouvelons la demande de garantie à 100% de la rémunération variable 2016.

La direction prend note des inquiétudes et précise que les problèmes sont à l'étude.

Fermetures de service

Depuis le début de l'année, 41 fermetures de service ont eu lieu. Cela perturbe considérablement le quotidien et génère une surcharge de travail, des tensions et de l'insatisfaction client.

Que compte faire l'entreprise face à ces dysfonctionnements ?

La direction en convient.

Les élus CFDT s'interrogent sur la gestion des effectifs. Certains services ne sont-ils pas en sous effectifs ?

BLOCTEL

L'entreprise ne s'étant pas mise en conformité vis-à-vis de BLOCTEL, les salariés ne pourront pas être tenus responsable en cas de plainte par un prospect, sous réserve que la procédure « Bloctel » dans GuidOuest ait été respectée.

Changement de règles

Avez-vous remarqué que les règles du jeu changent en cours d'année ?? **Vos élus CFDT** oui !

Nous dénonçons l'absence d'information auprès du réseau, sur les modifications apportées à la note Thémis (Mise à Jour du 26/09/2016).

La direction prend note des difficultés et sera vigilante à l'avenir.

Notes THEMIS

Les DP CFDT réitèrent la demande d'archiver les notes THEMIS afin d'avoir la liberté de consultation.

La direction accepte ce point et modifiera la note.

Lettre d'affectation

La direction a un problème de faisabilité pour l'envoi mi-octobre.

Cela sera fait début Janvier 2017.

**Prochaine réunion Délégués du Personnel : Jeudi 10 Novembre 2016.
Nous comptons sur vous pour nous transmettre vos questions
avant le 4 Novembre !**